



RETENTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Selon l'arrêté du 02/02/1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation :

Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols doit être associé à une capacité de rétention dont le volume doit être au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100% de la capacité du plus grand réservoir
- 50% de la capacité des réservoirs associés

Pour les stockages de récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres (jerricans, fûts) la capacité de rétention est au moins égale à :

- 50% de la capacité totale des récipients pour les liquides inflammables, à l'exception des lubrifiants.
- 20% de la capacité totale des récipients pour les autres cas
- 800 litres minimum ou égale à la capacité totale lorsque celle-là est inférieure à 800 litres

La capacité de rétention doit être étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résister à l'action physique et chimique des fluides. Tous nos produits sont en polyéthylène, matière thermoplastique ayant une très bonne résistance chimique à tous les types de produits dits dangereux.

PRINCIPAUX TYPES DE PRODUITS DANGEREUX ET LEURS SYMBOLES



F+ & F
Extrêmement ou
facilement ou
Inflammable

Extrêmement inflammable : Produits pouvant s'enflammer très facilement en présence d'une source d'inflammation même en dessous de 0°C. Son point d'ébullition est inférieur à 35°C.

Exemples : hydrogène, acétylène, éther diéthylique.

Facilement inflammable : Produit pouvant s'enflammer facilement en présence d'une source d'inflammation à température ambiante (inférieure à 21°C.)

Exemples : acétone, éthanol (alcool éthylique).

Inflammable : Produits s'enflammant à une température plus élevée (entre 21°C et 55°C), l'étiquette ne comporte pas de symbole et mentionne seulement l'indication 'Inflammable'

Exemple : white-spirit.



T & T+
Toxique et très toxique

Produits dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.

T+ - Toxique.

Exemples : cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), trioxyde d'arsenic, parathion.

T – Toxique.

Exemples : méthanol, benzène, phénol.

XN – Nocif.

Exemples : éthylène glycol, xylènes.



Xn
Nocif



Xi
Irritant

En cas de contact ou d'irritation, ces produits peuvent provoquer une irritation de la peau, une inflammation des yeux ou une irritation des voies respiratoires.

Exemples : ammoniacque entre 5% et 10%, acide chlorhydrique entre 10% et 25%.



O
Comburant

Produits pouvant favoriser ou activer la combustion d'une substance combustible. Au contact des matériaux d'emballage (papier, carton, bois) ou d'autres substances combustibles, ils peuvent provoquer un incendie.

Exemples : Chlorates, acides nitrique à 70% et plus, peroxydes



C
Corrosif

Produits pouvant exercer une action destructrice sur les tissus vivants (peau, yeux, muqueuses).

Exemples : acide chlorhydrique à 25% et plus, hydroxyde de sodium (soude caustique) à 2% et plus



E
Explosif

Ce sont des liquides ou des solides capables d'exploser sous l'action d'un choc, d'un frottement, d'une flamme ou de la chaleur.

Exemple : nitroglycérine.



N
Dangereux pour l'environnement

Ce sont des liquides ou des solides capables de causer des dommages à la faune ou la flore ou de provoquer la pollution des eaux naturelles.

Exemple : lindane.

COMPATIBILITE DES PRODUITS

Les réservoirs ou récipients contenant des produits incompatibles ne doivent pas être associés à une même rétention.

	+	-	-	+
	-	+	-	O
	-	-	+	+
	+	O	+	+

- Ne doivent pas être stockés ensemble
- + Peuvent être stockés ensemble
- O Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions